

Donner à tous la même chance

La piste de lier les allocations familiales aux revenus, par exemple en les soumettant à l'impôt, est particulièrement intéressante.

GEORGES DE KERCHOVE

Membre de l'équipe nationale d'ATD Quart Monde Belgique.

■ Tandis que les allocations familiales font débat, notamment au parlement wallon, deux visions se dessinent : les allocations familiales sont-elles destinées à compenser le coût d'éducation des enfants ou à aider les plus défavorisés ?

Il y a un an, en septembre 2015, le gouvernement wallon faisait de son plan de lutte contre la pauvreté une priorité. Son ministre-Président en précisait les limites et les orientations : *“La fixation des revenus est une compétence fédérale. Nous ne pouvons pas, par exemple, indexer les salaires ou les allocations sociales. Par contre, nous pouvons agir sur certains postes de dépenses des personnes précarisées.”*

Dit autrement : comme nous n'avons aucune prise pour augmenter les revenus des plus pauvres, soulageons des postes de dépense couvrant leurs besoins de base en mettant en place des tarifs préférentiels. Exemple parmi d'autres, faciliter l'accès au niveau du logement, notamment par le biais d'un fonds de garantie locative.

Aujourd'hui, suite à la dernière réforme de l'Etat, pour augmenter les revenus et dès lors lutter contre la précarité, le gouvernement wallon dispose d'un nouveau levier de poids : il peut fixer les montants des allocations familiales.

Et la précarité est particulièrement préoccupante en Wallonie. Un

enfant sur quatre court le risque de grandir dans la pauvreté.

Et donc un risque accru de placement, comme l'avait déjà souligné le Rapport général sur la pauvreté rédigé à la demande du gouvernement fédéral en 1994, et régulièrement actualisé.

Même constat chez les professionnels de l'aide à la jeunesse :

“Nombre de familles qui sollicitent une aide sont confrontées à des problèmes de pauvreté et de conditions d'existence précaires, et notamment à des problèmes de logement, facteur clef de la pauvreté.” ⁽¹⁾

Et quoi de plus traumatisant que d'être séparé de ses enfants ou de ses parents ! Quel gâchis pour ces familles mutilées et quelle atteinte au droit de vivre dignement en famille !

L'avenir de tous

Dans sa recommandation du 20 avril 2013, la Commission européenne constatait que

“dans une grande majorité de pays de l'UE, les enfants sont davantage exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale que le reste de la population; les enfants qui grandissent dans de telles conditions ont moins de chances que leurs semblables mieux lotis de réussir leur scolarité, de jouir d'une bonne santé et de réaliser pleinement leur potentiel une fois adultes... Le fait de s'attaquer à l'inégalité dès la petite enfance est un moyen important d'intensifier la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en général.”

Ainsi donc – et j'enfonce une porte ouverte – pour un enfant, grandir dans la pauvreté, ne se traduit pas seulement par des privations matérielles, mais risque d'affecter sa scolarité, sa santé, de gaspiller son capital humain et d'hypothéquer son avenir. Et l'avenir d'un enfant, c'est l'avenir de tous.

Dès lors, la politique familiale visant à permettre aux familles les plus pauvres d'accéder aux besoins de base par des tarifs préférentiels doit se poursuivre pour réduire les inégalités persistantes. Des progrès sont encore à faire, notamment au niveau du logement qui conditionne largement le droit de vivre dignement en famille. Mais attention, cette piste n'est que subsidiaire. Un droit pour les pauvres est un pauvre droit. Soumettre un droit à certaines conditions risque toujours de stigmatiser les bénéficiaires et en rend l'exercice aléatoire même pour ceux qui pourraient y prétendre.

La question essentielle est donc de savoir si le gouvernement wallon est disposé à faire des allocations familiales un des piliers visant à combattre la pauvreté infantile, et la pauvreté de manière générale.

Deux visions

Deux visions se dessinent : les allocations familiales sont-elles destinées à compenser le coût d'éducation des enfants ou à aider les plus défavorisés ? Ces visions reposent elles-mêmes sur des choix

de société : au nom de l'égalité des enfants, toutes les familles reçoivent la même chose quel que soit leur statut social. Ou bien, au nom de l'égalité de chance des enfants, il faut davantage investir là où les chances sont moindres.

Soyons clairs : relève de la tromperie l'affirmation selon laquelle tous les enfants sont égaux, et qui occulte l'inégalité des chances. Historiquement d'ailleurs, cette affirmation est inexacte. Selon les régimes, les allocations ont été longtemps différenciées. En outre, les prestations familiales garanties sont uniquement destinées aux familles à bas revenu, preuve s'il en est que le principe de la soi-disant égalité des enfants ne résiste pas à la réalité.

Le projet qui semble actuellement émerger, ménage la chèvre et le chou : il y aurait une allocation de base de l'ordre de 140 € par enfant et une majoration de l'ordre de 50 € pour les enfants issus de famille à revenu modeste, et notamment de familles monoparentales.

Pistes de réflexion

Des familles très pauvres qui se réunissent régulièrement, entre autres dans le cadre de l'Université populaire organisée par le Mouvement ATD Quart Monde, nous indiquent quelques pistes de réflexion.

Elles invitent les décideurs politiques à éviter des écueils. Certains préconisent de majorer les allocations familiales pour les familles monoparentales, afin de mieux lutter contre la pauvreté infantile. Ici encore, attention aux effets pervers. Ne serait-ce pas décourager les parents de vivre en couple et créer en fin de compte des pièges à la vie de famille ? Comme il en existe déjà pour d'autres prestations sociales qui instaurent des taux différenciés selon que la personne vit seule ou en ménage. A cet égard, on le sait, si les prestations étaient individualisées, le droit de vivre en famille ne serait plus sanctionné.

D'expérience, elles savent que l'égalité à laquelle nous aspirons tous, se définit d'abord en termes d'égalité de chance. La justice, c'est donner à tous les enfants la même chance, pas la même chose. Une répartition équitable ne veut pas dire égale car l'équité permet de corriger les inégalités sociales, et si la règle est équitable, la société entière y gagnera. Il s'agit donc d'un choix de société. Si elle va dans ce sens, la réforme des allocations familiales contribuera à bâtir une société équitable et solidaire où les riches ne deviennent pas plus riches et les pauvres plus pauvres. Dans cette perspective, est particulièrement intéressante la piste de lier les allocations familiales aux revenus, par exemple en les soumettant à l'impôt.

→ (1) Voir le portail officiel de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles (<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=3988>).